



APPEL A CANDIDATURE

Concours de la Jeune Céramique Européenne

Du 16 juillet au 15 août 2021

L'Office Culturel de Saint-Quentin-la-Poterie organise l'exposition/concours de la jeune céramique européenne tous les deux ans dans le cadre de Terralha - Festival Européen des Arts Céramiques.

L'exposition/concours est ouverte à tous les céramistes professionnels **de moins de 10 ans d'activité et de tous les pays d'Europe.**

La sélection se fera sur dossier photo accompagné d'un descriptif du travail et d'un CV.

Chaque céramiste sélectionné à l'exposition/concours présentera 3 de ses œuvres.

Un jury d'experts attribuera les différents prix lors de l'inauguration de Terralha (16 juillet).

Sur les bases de la créativité, du potentiel de développement et de la réalisation technique, le concours récompensera plusieurs participants par 3 prix d'une valeur de 1500 € pour le « Quentin d'Or », 1000 € pour le « Quentin d'argent » et 500 € pour le « Quentin de bronze ».

Les créations des « jeunes céramistes européens » sélectionnées par le jury seront exposées à Saint-Quentin-la-Poterie du 16 juillet au 15 août 2021.

Cette exposition constitue pour le grand public et les professionnels un panorama unique, vivant et actuel de la nouvelle création européenne.

Date limite d'envoi des dossiers : 15 janvier 2021
par mail ou par courrier

Les conditions de participation sont téléchargeables sur :
www.capitale-ceramique.com

Règlement et conditions de participation à l'expo/concours

Les participants :

1. Les participants au concours doivent être majeurs et résider dans l'un des pays d'Europe.
2. Les participants doivent avoir une activité professionnelle déclarée de 10 ans maximum et fournir un justificatif pour l'année 2019-2020

Les critères de sélection :

3. Les œuvres doivent être de la main des participants, créées durant l'année. Les techniques mixtes sont acceptées avec une prévalence céramique dans les matériaux utilisés.
4. Les œuvres proposées à la sélection sont impérativement celles qui seront exposées.
5. Les œuvres proposées à l'exposition/concours doivent être emballées dans une caisse solide et réutilisable pour le retour.
6. Les critères de sélection des œuvres céramiques utilitaires ou d'expressions sont la créativité, le potentiel de développement du céramiste et la réalisation technique.

Le dossier :

7. Chaque participant doit sélectionner 3 de ses œuvres et doit envoyer 3 photos par œuvre proposée.
8. Chaque œuvre doit pouvoir entrer dans un **volume de 50x50x50 cm**.
9. Les photos doivent être sur clé USB (format JPEG) en haute définition (300dpi) ou envoyées par mail par le biais de wetransfer (format JPEG entre 1 et 1.5 MO).
10. Les œuvres doivent être accompagnées d'une fiche technique précise : titre, technique, date de création, dimensions, valeur d'assurance.
11. Chaque participant fournit une brève notice biographique : étude, principales expositions et un texte de présentation de son travail.
12. Chaque artiste cède les droits de reproduction, d'exploitation et d'édition de ses pièces à l'Office Culturel et autorise la reproduction photographique, télévisuelle, filmée et numérique de ses pièces dans le cadre de la promotion du Concours: affiches, flyers, communiqués de presse, dossier de presse, facebook, blogs...
13. Le jury est composé majoritairement de professionnels de la céramique. Ses décisions sont sans appel. Il peut, le cas échéant se réserver le droit de ne pas attribuer tous les prix si le niveau des pièces sélectionnées lui semble insuffisant et en cas d'ex-æquo de diviser la somme attribuée par deux.

L'exposition

14. La présentation de l'exposition est de la seule compétence des organisateurs.
15. Les pièces sont en vente pendant la durée de l'exposition. 30% sera reversé à l'organisateur de l'événement.
16. L'organisateur, l'Office Culturel de St-Quentin-la-Poterie, prend en charge :
 - Les frais inhérents à l'exposition et à sa promotion (presse, affiches, radio-TV, inauguration.)
 - Durant l'exposition, l'assurance des œuvres exposées sur la base de la valeur fournie par l'exposant.
 - Les frais de renvoi des œuvres.
17. Les exposants sélectionnés prennent en charge :
 - L'emballage et le transport aller des œuvres.
 - L'assurance transport aller-retour.
 - Les frais de formalités douanières s'il a lieu.

Le dossier de participation (en français ou en anglais) devra parvenir aux organisateurs avant le 15 janvier 2021.

Bulletin de candidature / expo concours

A retourner à : L'Office Culturel, 15 rue du Docteur Blanchard
30700 St Quentin la Poterie. France.

Veuillez remplir et envoyer ce bulletin **avant le 15 janvier 2021** accompagné du dossier biographique et des photos titrées et numérotées.

	Œuvre 1			Œuvre 2			Œuvre 3		
	1	2	3						
Numéro de la photo									
Titre de l'oeuvre									
Date de création									
Techniques utilisées - Matières - Cuisson									
Dimensions									
Prix (valeur d'assurance)									

Avez-vous un impératif d'installation en intérieur ? OUI / NON

Nom et Prénom :

Nationalité :

Sexe : FEMININ / MASCULIN

Année de naissance :

Adresse :

Tél fixe :

Tél portable :

E-Mail :

Site Internet :

Année d'installation :

Je désire participer au Concours et accepte les modalités de participation.

Date :

Signature :

Tout dossier non conforme ou incomplet ne sera pas examiné